

Annonce de l'envoi de l'état des recettes et dépenses du 20 prairial par le commissaire de la trésorerie nationale, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce de l'envoi de l'état des recettes et dépenses du 20 prairial par le commissaire de la trésorerie nationale, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 439;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14325\\_t1\\_0439\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14325_t1_0439_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

succombent sous le fer assassin des monstres enfantés de Pitt et de Cobourg.

Mais, Législateurs, si vos corps sont jugés dignes des poignards de la tyrannie, les nôtres, s'il le faut, serviront à les garantir et nous vous répétons aujourd'hui le serment si doux à nos cœurs : défendre jusqu'à la mort l'unité et l'indivisibilité de la République. D'un pas ferme et assuré vous avez commencé de parcourir la carrière qui doit assurer le bonheur de l'humanité entière. Continuez, Législateurs, continuez de remplir cette tâche glorieuse avec la même énergie. Livrez au glaive de la loi tous les traîtres, tous les conspirateurs contre la liberté, sous quelque masque qu'ils osent se montrer; déjà nous jouissons de ces dons précieux et nous crions et crierons sans cesse Vive la République, vive la Montagne » (1).

## 27

La société populaire et sectionnaire de la rue de Montreuil vient annoncer qu'elle a arrêté à l'unanimité que ses séances seroient suspendues et ne seroient reprises que lorsque l'intérêt public le permettrait. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste (2).

L'ORATEUR : La société populaire de la rue de Montreuil, convaincue que pour que les mesures de salut public et de sûreté générale n'éprouvent aucun obstacle dans leur marche. Il faut qu'elle se concentre dans un seul foyer et qu'elle parte d'un centre d'opinion et de principes, comme il existe actuellement un centre de gouvernement et d'action.

Considérant que les ennemis des sociétés populaires, ou pour mieux dire les ennemis du bien public, pourraient par astuce ou par hypocrisie venir, dans nos sociétés se cacher à l'ombre d'un faux patriotisme, tendre des pièges aux vertus simples et modestes que nous y professons et nous rendre coupables des crimes qu'ils méditent.

Considérant enfin que les préjugés et l'athéisme sont anéantis, l'existence de l'Être-Suprême reconnue, toutes les vertus à l'ordre du jour, les traîtres conspirateurs sous le couteau vengeur des lois, et le gouvernement révolutionnaire en activité, chaque membre peut en particulier comme en société enseigner les mœurs et toutes les vertus par ses avis et par le bon exemple, tous les citoyens après s'être juré l'union la plus entière et réciproque, a arrêté à l'unanimité,

Qu'à commencer du jourd'hui 14 prairial, les séances de la société sont suspendues et ne reprendront leurs séances que lorsque la chose publique le permettra.

Montagne chérie, incorruptible espoir de la République, écoute l'expression pure de notre reconnaissance. Vous avez rendu l'homme à lui-même en le rendant à la nature et en lui faisant connoître son auteur.

L'homme juste ne veut se conduire qu'à la

(1) C 306, pl. 1162, p. 39, signé : GOURMANT (présid.), LECONTE, BOUTELLIER, HÉRARD.

(2) P.V., XXXIX, 131. B<sup>4</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1369.

leur du flambeau de la vérité. C'est de vous que nous voulons maintenant attendre tout notre bonheur.

Législateurs, poursuivez votre glorieuse carrière, vous avez fondé le bonheur de la République sur les mœurs et la vertu.

Restez au poste que vous remplissez si bien puisque toutes les vertus vous y accompagnent. Si nos ennemis ont un cri de ralliement, le nôtre est et sera toujours celui qui fait trembler les tyrans et les traîtres, Vive la République, vive la Montagne (1).

Mention honorable, et insertion au bulletin.

## 28

Les commissaires de la trésorerie nationale envoient l'état des recettes et dépenses du 20 prairial, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses (2).

[Paris, 21 prair. II] (3).

« En exécution du décret de la Convention nationale du 27 floréal dernier, nous te remettons ci joint l'état des recettes et dépenses de la journée d'hier du courant, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses ».

F.V. AIGOIN, DELAFONTAINE, GAUDIN.

## 29

Le département de police de Paris envoie l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris. Le nombre des détenus s'élevait, le 18 prairial, à 6973 (4).

[Commune de Paris, 19 prair. II. Etat des détenus au 18 prair.] (5).

Grande Force .....	686
Petite Force .....	319
Sainte-Pélagie .....	221
Madelonnettes .....	298
Montprin, rue N.D. des Champs .....	67
Abbaye .....	104
Bicêtre .....	927
A la Salpêtrière .....	445
Chambres d'arrêt, à la mairie .....	45
Fermes .....	18
Luxembourg .....	841
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	513
Brunet, rue de Buffon .....	45
Picpus, f <sup>rs</sup> S <sup>t</sup> Antoine .....	206
Réfectoire de l'Abbaye .....	132
Les Anglais, rue S <sup>t</sup> Victor .....	
Caserne des Petits pères .....	144
Les Anglaises, rue S <sup>t</sup> Victor .....	145

(1) C 306, pl. 1162, p. 36, daté du 14 prair et signé : BOURSALUT (présid.), GUILLY (secrét.), FOURRIER.

(2) P.V. XXXIX, 131.

(3) C 304, pl. 1191, p. 6.

(4) P.V., XXXIX, 131.

(5) C 305, pl. 1149, p. 17, signé : HENRY, BENOIT.